

sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures en reconnaissance du rôle primordial que joue le Ministère dans le domaine des relations internationales.

Après une période initiale de succès au début des années soixante-dix, le CIRE s'est quelque peu enlisé. L'enthousiasme avec lequel on avait tenté d'unifier le Service extérieur s'est graduellement éteint. Une répartition des ressources suivant l'évolution des priorités ne se révélait pas vraiment nécessaire puisque l'on pouvait toujours obtenir, au besoin, des ressources supplémentaires. Les groupes de travail du CIRE n'avaient donc pas à s'inquiéter au sujet des programmes en cours de réalisation: ils pouvaient se concentrer sur la répartition de nouvelles ressources.

Mon retour au Ministère a coïncidé avec des changements majeurs dans le climat qui régnait depuis un certain nombre d'années; l'époque de l'expansion était terminée, l'époque de l'austérité gouvernementale commençait. La nécessité d'une répartition rationnelle des ressources pour l'ensemble du Service extérieur devenait donc la préoccupation première du CIRE et c'est ainsi que le gouvernement décidait de revenir à ses objectifs initiaux, à savoir l'unification et la rationalisation de ses activités.

Il était clair également que le CIRE devait accorder plus d'importance à la coordination de nos activités à l'étranger et ce, conformément aux priorités du gouvernement — au nombre desquelles figuraient les restrictions. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, mes collègues du CIRE et moi avons convenu de modalités destinées à améliorer nos activités dans les missions. Nous avons convenu, entre autres:

- 1) de clarifier le rôle du chef de mission et de réaffirmer son autorité, notamment celle qu'il a, du point de vue hiérarchique, sur toutes les activités se déroulant au sein de la mission dans le cadre des programmes adoptés;
- 2) d'établir un nouveau service d'inspection interministériel, qui soit pleinement en mesure de contrôler régulièrement les activités de toutes les missions;
- 3) de créer un régime d'appréciation du rendement de tous les chefs de mission selon des critères et des normes fixés à l'échelle interministérielle;
- 4) de veiller à ce que toutes les missions soient assujetties à un régime administratif uniforme.

Ces décisions du CIRE nous ont permis de mieux coordonner les activités du Canada à l'étranger et de les rendre plus cohérentes.

Je reviendrai plus loin sur les raisons qui m'amènent à penser que le renforcement du rôle de chef de mission est d'une importance primordiale dans la poursuite des objectifs nationaux du Canada.